

Les élus au chevet des irriguants

Les prélèvements d'eau en Loire pour alimenter l'Authion et les agriculteurs irriguant font l'objet d'une enquête publique et d'une demande d'autorisation. Précisions sur ce dossier très important.

Christophe RICCI
christophe.ricci@courrier-ouest.com

Passé et présent se croisent parfois avec une étrange proximité.

Alors que la revue d'histoire locale « Les Cahiers du Baugeois » poursuit ses recherches sur les difficultés de l'aménagement de la vallée de l'Authion dans les années 1960-1970, les élus des communes de la Vallée sont actuellement sollicités par l'Entente interdépartementale pour l'aménagement de l'Authion pour autoriser les prélèvements

L'irrigation était possible grâce à un arrêté provisoire

en Loire, afin de permettre l'irrigation dans les exploitations agricoles. Rappelons que l'an dernier, seul un arrêté préfectoral provisoire avait permis de prélever de l'eau de Loire afin d'alimenter l'Authion et de permettre l'irrigation des exploitations agricoles. Cette question revêt donc une importance économique cruciale dans le secteur agricole. Un sujet sur lequel les élus beaufortais ont longuement débattu, lundi soir, lors du conseil municipal.

27 exploitations concernées

« Dans notre commune », a expliqué Jean-Jacques Fallourd, « 27 exploitations agricoles, maraîchères, arboricoles, entreprises horticoles ou pépinières pratiquent l'irrigation et, dans la majorité de ces cas, à partir du système hydrologique réalimenté l'été par l'Entente Authion ».

Le conseiller, anticipant les questions sur la préservation de la ressource aquatique, a également notifié au conseil que « les nouvelles modalités de redevance irrigation dans la Vallée [...] devraient inciter les irriguants à être encore plus soucieux d'une gestion économe ».

« C'est hallucinant ! »

« Ne risque-t-on pas de déséquilibrer le bassin de la Loire ? », a-t-on demandé dans les rangs de l'opposition municipale. Ce qui a naturellement amené à la question « des cultures qui consomment beaucoup d'eau : faut-il en changer ? », s'est-on également enquis. Le maire a répondu que « la vallée de l'Authion a été aménagée pour recevoir des semences spécifiques et des cultures spécialisées. Il serait dommage d'abandonner ces investissements ».

Le caractère de la consultation



L'irrigation de la vallée de l'Authion concerne 500 agriculteurs. Photo archives CO

- l'autorisation de pompage sera définitive ou refusée - a également interpellé Jean-Charles Taugourdeau. « On fait la promotion du végétal dans l'Authion, si on ne peut pas pomper, c'est hallucinant ! ».

Les conseillers beaufortais (moins trois abstentions du côté de l'opposition)

ont donc voté pour que les prélèvements en Loire soient autorisés. Une enquête publique est ouverte depuis le 20 janvier et jusqu'au 6 mars sur ce dossier. Les personnes intéressées par cette question peuvent consulter le dossier complet à la mairie de Beaufort.